Les règle d'or aux échecs

Pièce touchée, pièce à jouer.
Pièce lâchée pièce jouée

Le joueur d'échecs respecte son adversaire ⇨

il le laisse réfléchir,
il ne fait pas de bruits qui peuvent le gêner,
il ne commente pas la partie.

En cas de problème, il s'adresse à l'arbitre ⇨

si un coup ne respecte pas les règles ,
si l'adversaire le dérange.

L'arbitre intervient de lui-même ⇨

s'il voit des coups qui ne respectent pas les règles,
si un joueur perturbe le calme.

Les règles d’or aux échecs

Pièce touchée, pièce à jouer.
Pièce lâchée pièce jouée.

Respect de l’adversaire :

- Pas de commentaires en jouant, pas de bruit qui peut gêner l’autre.
- En cas de problème, les joueurs adressent leur demande à l’arbitre.